

Délibération n°D20240018

Rapporteur : Eric PROLA

Service : Education et Citoyenneté

Secrétaire de séance : Charles MARBOT

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-HUIT MARS, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 27, 28, 29, 28, 27, 28, 27, 26 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 21/03/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (2), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (3), Marc LETURGIE (4), Florence MALGAT (5), Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (6), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS :	Laurence ROUAN	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
	Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
	Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marion CHAMBERON
	Marc LETURGIE	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
	Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
	Joël KERDRAON	a donné délégation à	Charles MARBOT

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 5 « Convention d'objectifs et de moyens entre la ville et la ligue de l'enseignement pour l'Atelier de Formation du Périgord Pourpre (AF2P) »

(2) Départ au dossier n° 8 « Contrat de ville 2024 – 2030 signature du nouveau contrat »

(3) Arrivée au dossier n° 7 « DSP – Crématorium de Bergerac – Avenant n°4 »

(4) Départ au dossier n° 8 « Contrat de ville 2024 – 2030 signature du nouveau contrat »

(5) Arrivée au dossier n° 3 « Fiscalité – Vote des taux 2024 »

(6) Départ au dossier n° 4 « Attribution des subventions aux associations – Année 2024 »

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT POUR L'ATELIER DE FORMATION DU PÉRIGORD POURPRE (AF2P)

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4, L. 2121-29, L. 2311-7 ;

VU la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la Loi N°2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment les articles 9-1 et suivants ;

VU le Décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;

VU la demande de subvention présentée par l'association ;

VU la délibération n°D20220036_BIS votée le 05 mai 2022 arrêtant les modalités de conventions d'objectifs avec plusieurs associations bergeracoises sur une période de 3 ans considérant le montant des subventions allouées supérieures à 23 000 € ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 18 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT la fin de la convention d'objectifs liant la Ville de BERGERAC et la Ligue de l'enseignement pour la période allant de décembre 2020 à décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de BERGERAC de soutenir le fonctionnement de l'Atelier de Formation du Périgord Pourpre (AF2P) et de s'inscrire dans un soutien pluriannuel ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'établir une nouvelle convention entre la Ville de BERGERAC et la Ligue de L'enseignement ;

CONSIDÉRANT que cette convention arrête les engagements réciproques des deux parties pour une période de trois ans (2024, 2025, 2026).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

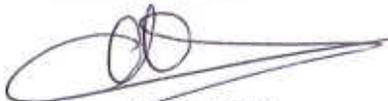
- **D'APPROUVER** les termes de la convention jointe à la présente délibération et liant la Ville de BERGERAC à la Ligue de l'enseignement pour 3 ans à compter de sa date de signature ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Ligue de l'enseignement, ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Adopté à 30 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fathia BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON (pouvoir), Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 28/03/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 02 AVR. 2024
et de l'affichage en date du 03 AVR. 2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Charles MARBOT



Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD